

## Nos engagements de services pour les salariés



Protéger c'est s'engager

Retraite | Prévoyance | Santé | Épargne | Dépendance

### ► ENGAGEMENT N° 1

Nous mettons à votre disposition **l'information** dont vous avez besoin :

- sur notre site **humanis.com** en vous proposant un espace dédié, des vidéos pédagogiques, des outils et des simulateurs ;
- sur les sites **agirc.arrco.fr** et **maretraitecomplementaire.fr**.

### ► ENGAGEMENT N° 2

Nous assurons **l'accueil et la réponse** à vos demandes :

• **0 811 91 00 60** Service 0,06 € / min  
+ prix appel

du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30 ;

- par mail : **contactretraite@humanis.com** ;
- sur rendez-vous, 4 place du Général de Gaulle, 94120 Fontenay-sous-Bois ;
- par courrier électronique via le formulaire de contact sur notre site internet **humanis.com**.

### ► ENGAGEMENT N° 3

Nous vous renseignons sur **vos droits à retraite** inscrits tout au long de votre carrière :

- **en début de carrière**, par l'envoi d'une information sur la retraite et son fonctionnement ;
- **dès 35 ans** et ce, tous les 5 ans, par l'envoi d'un relevé de votre situation individuelle ;

- **à partir de 45 ans**, en vous proposant un entretien personnalisé dans le cadre d'un entretien information retraite ;
- **à partir de 55 ans**, par l'envoi d'une estimation indicative globale de votre retraite ;
- **à tout moment**, en mettant à votre disposition dans l'Espace Client Particuliers de notre site internet un ensemble de services en ligne : relevé actualisé de points (RAP), relevé de situation individuelle (RIS), estimation indicative globale (EIG) permettant d'estimer le montant de votre future retraite, suivi de votre demande de retraite ou de réversion, ...

### ► ENGAGEMENT N° 4

Nous facilitons vos démarches pour **demander votre retraite** :

- en mettant à votre disposition les conseillers des centres d'information CICAS au numéro unique :

• **0 820 200 189** Service 0,09 € / min  
+ prix appel

du lundi au vendredi de 8h30 à 18h.

- en mettant à votre disposition un dossier de demande de retraite en ligne ;
- en vous permettant de suivre votre demande de retraite en ligne de la constitution de votre dossier jusqu'à la mise en paiement de vos droits.

## ► ENGAGEMENT N° 5

Nous garantissons la **continuité de vos revenus** au moment de votre départ à la retraite :

- par un premier paiement de votre retraite dans le mois qui suit sa date d'effet et sous réserve de la transmission des pièces nécessaires dans les délais ;
- en vous assurant le versement régulier de votre retraite au début de chaque mois ;
- en cas de décès, en aidant votre conjoint(e) à constituer son dossier de réversion pour un traitement rapide de ce dernier.

## ► ENGAGEMENT N° 6

Nous sommes à **votre écoute** :

- en traitant vos réclamations sous 15 jours au maximum ;
- en vous proposant une démarche de conciliation en cas de litige ;
- en vous proposant un accompagnement, en cas de besoin, dans le cadre de notre action sociale ;
- en mesurant régulièrement par des enquêtes de satisfaction la qualité des services que nous mettons à votre disposition.



L'Action sociale Humanis écoute, conseille et oriente les salariés, au travers d'aides, de soutien et de services innovants personnalisés sur les champs de la perte d'autonomie, du handicap, de l'aide aux aidants ou encore de l'emploi.



**Contactez notre service Action sociale :**



APPEL NON SURTAXE

de 9h à 17h du lundi au vendredi

**Un espace vous est dédié sur notre site Humanis.com :**

[humanis.com/vous-proteger-action-sociale/salaries](https://humanis.com/vous-proteger-action-sociale/salaries)



## Humanis en chiffres :

**2<sup>e</sup> intervenant**

en retraite complémentaire

**1 salarié sur 4 est affilié**

à une de nos institutions de retraite

**12,6 milliards d'euros**

de cotisations en retraite



Retrouvez-nous sur **Humanis.com**

Suivez-nous sur :



Facebook,



Twitter et  LinkedIn



**Humanis Retraite Arrco** : Institution de retraite complémentaire régie par le code de la Sécurité sociale, adhérente de l'Arrco n°509

**Humanis Retraite Agirc** : Institution de retraite complémentaire régie par le code de la Sécurité sociale, adhérente de l'Agirc n°5

Siège social : 29 boulevard Edgar Quinet - 75014 Paris - [humanis.com](https://humanis.com)



Avec Ecofolio  
tous les papiers  
se recyclent.